



Déclaration de l'Alliance du Trèfle au CTM budgétaire du 24 septembre 2018

Monsieur le Ministre,

Si nous pouvons nous réjouir que l'agriculture et l'alimentation restent reconnues comme des sujets méritant qu'un ministère leur soit dédié, nous regrettons que vous n'ayez pas eu l'occasion de venir plus souvent aux réunions de ce comité technique ministériel pour débattre avec les organisations syndicales, dans un contexte d'annonces importantes pour les services. Nous regrettons également qu'aucun bilan n'ait véritablement été tiré des réformes qui se sont succédé depuis une dizaine d'années et qui ont impacté fortement les agents.

Le rapport du Comité Action Publique 2022 propose aujourd'hui différentes pistes largement reprises dans les circulaires du 24 juillet du Premier ministre :

- le renforcement des missions de sécurité, prévention et gestion des crises, notamment sanitaires et alimentaires, et des missions de contrôles : nous prenons acte que les effectifs du BOP 206 sont augmentés pour 2019 de 40 ETP pour les contrôles liés au Brexit, alors que le double au moins serait nécessaire, et aucun effectif supplémentaire n'est prévu pour le renforcement des contrôles annoncé. Par ailleurs nous sommes inquiets de la baisse des crédits de fonctionnement technique pour le BOP 206, alors que la Peste Porcine Africaine est aux portes de notre pays.
- une évolution de l'organisation territoriale et une modularité d'organisation des services départementaux : l'Alliance du Trèfle tient à vous faire part une nouvelle fois des inquiétudes des agents de votre ministère travaillant dans les structures interministérielles, en particulier ceux des DD(CS)PP devant les visions très opposées du ministère de l'agriculture et du ministère chargé des finances. Nous souhaitons que vous vous prononciez vigoureusement devant le gouvernement en faveur de l'interministérialité au niveau départemental, et à la suite des conclusions de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Lactalis, pour une autorité sanitaire unique relevant du ministère de l'agriculture, ce qui répondrait également aux exigences du nouveau règlement européen.
- l'organisation des services gérant les aides de la PAC : si des contrôles supplémentaires avec une augmentation des effectifs est prévue à l'ASP, la baisse des effectifs dans les DRAAF et les DDT(M), notamment des agents contractuels, est importante alors que des retards sur l'instruction des aides liées aux mesures agro-environnementales et climatiques sont toujours constatés. L'Alliance du Trèfle attend aussi des éclaircissements sur les relations entre l'ASP et les services d'économie agricole et les conséquences pour les agents.
- l'évolution du FEADER : si la reprise par l'État de la gestion des aides du second pilier est confirmée, elle nécessitera des effectifs supplémentaires.
- la mutualisation des fonctions supports à l'échelon des directions départementales interministérielles, au travers de secrétariats généraux communs : nous insistons sur la nécessité de



conserver des services des ressources humaines de proximité pour les agents, et de mettre en œuvre au préalable une simplification et une harmonisation des procédures, actuellement très différentes d'un ministère à l'autre.

D'autres sujets suscitent des inquiétudes.

Le budget 2019 fait apparaître pour la première fois depuis plusieurs années des effectifs en baisse pour l'enseignement agricole, que vous avez pourtant toujours présenté comme votre priorité, Monsieur le Ministre.

L'ONF reste toujours dans la tourmente financière. Lors de la présentation du Contrat d'objectifs et de performance au Conseil d'Administration, les administrateurs représentant les personnels et l'encadrement avaient indiqué que la maquette budgétaire n'était pas réaliste. Ce même constat a été fait par la Direction Générale de l'ONF depuis l'année passée.

Il n'y a eu, depuis, aucune réflexion globale et stratégique sur ce que l'État et la Représentation Nationale veulent pour la gestion des forêts publiques.

Tant que cette stratégie et cette ambition pour les forêts publiques ne sont pas définies, c'est uniquement la vision du résultat financier qui compte avec des risques majeurs sur l'adaptabilité des forêts publiques au changement climatique, sur l'absence de prise en compte de la biodiversité et donc sur leur pérennité, avec comme corollaire toujours plus de pression sur tous les personnels et l'absence d'un véritable dialogue social qui conduit à une souffrance au travail intolérable.

Si les forestiers sortent de leur forêt dans une « Marche pour la Forêt citoyenne », avec l'appui de très nombreuses ONG, c'est bien pour faire comprendre à nos concitoyens que tous les personnels de l'ONF travaillent pour transmettre la forêt publique de leurs parents à leurs petits enfants !

Il est indiqué en page 30 du PLF 2019 une absence de réduction d'effectifs pour 2018 or le Conseil d'Administration du 28 juin 2018 a validé, dans une résolution, la suppression de 145 postes pour le deuxième semestre 2018 ce qui a entraîné l'abstention des représentants des Communes Forestières sur cette résolution !

Nous vous avons déjà alerté sur cette question et vous demandons, en tant que ministre principal chargé de la tutelle de l'ONF, d'apporter des réponses aux différentes problématiques soulevées : vision stratégique, climat social et moyens accordés.

Par ailleurs, la suppression de certaines taxes jugées « curieuses et peu rentables », dont la taxe sur les céréales, est annoncée. Quel sera l'impact de cette suppression sur le budget de FranceAgriMer sur lequel est affectée cette taxe ? Une compensation sera-t-elle mise en œuvre ?

Enfin, nous avons déploré que les engagements du gouvernement ne soient pas tenus sur le calendrier de mise en œuvre du dispositif PPCR. Nous sommes satisfaits de voir le budget 2019 prendre en compte la reprise du dispositif après sa suspension en 2018.

Pour conclure, si elle se réjouit d'une nécessaire clarification des missions, l'Alliance du Trèfle rappelle que les moyens adéquats doivent être octroyés pour pouvoir y répondre. Elle souligne également l'importance d'une stabilisation des structures pour le bien-être des agents et la compréhension des usagers.